RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ARCHITECT
Société par actions simplifiée au capital de 1.136,22 €
Siège social : 13 rue de Mont-Louis, 75011 Paris
RCS Paris 831 284 468
(la « **Société** »)

EXTRAIT DES DECISIONS UNANIMES
DES ASSOCIES EN DATE DU 14 AVRIL 2025

[…]

PREMIERE DECISION
Constatation de la démission du Président et dispense de préavis

Après avoir rappelé :

Qu'aux termes du cinquième alinéa de l'article 14.2 des statuts de la Société, « *Le président peut démissionner de son mandat sous réserve de respecter un préavis de trois (3) mois lequel pourra être réduit par décision de la collectivité des associés qui aura à statuer sur son remplacement* »

Que M. Antoine Cayrol a présenté ce jour sa démission de ses fonctions de président à la Société et a demandé une dispense du préavis statutaire,

La collectivité des associés décide d'accorder à Monsieur Antoine Cayrol une dispense de préavis pour sa démission au poste de Président et prend acte de la démission de Monsieur Antoine Cayrol de son mandat de président de la Société avec effet immédiat.

Cette décision est prise à l'unanimité des Associés.

DEUXIEME DECISION
Désignation de STAY IN THE PICTURE en qualité de nouveau président de la Société

La collectivité des associés nomme en qualité de nouveau président de la Société, la société STAY IN THE PICTURE, société à responsabilité limitée au capital social de 1.000 €, dont le siège social est situé au 7 rue Saint-Laurent - 75010 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 942 571 027, représentée par M. Antoine Cayrol en tant que gérant.

STAY IN THE PICTURE est nommée président de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Les associés **constatent** que STAY IN THE PICTURE a accepté par avance le mandat de Président de la Société au cas où celui-ci lui serait confié. STAY IN THE PICTURE a en outre, déclaré par avance satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat de Président de la Société qui vient de lui être confié.

Cette décision est prise à l'unanimité des Associés.

[…]

Fin de l’extrait. Copie certifiée conforme par le Président de la Société



Le Président
STAY IN THE PICTURE
Représentée par Antoine CAYROL